

Les ostéopathes en question

LA COUR D'APPEL VIENT DE CONDAMNER UN OSTÉOPATHE LYONNAIS, PHILIPPE LEVY, À DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS POUR AGRESSION SEXUELLE. MAIS SON AVOCAT M^E COTTET-BRETONNIER A DÉCIDÉ DE SE POURVOIR EN CASSATION.

Pourquoi vous allez en cassation ?

Me Cottet-Bretonnier: Parce que je ne suis pas d'accord avec la position du tribunal et de la cour d'appel de Lyon. Chaque fois, mon client a été relaxé de l'accusation d'agression sexuelle. En clair, les juges ont reconnu que la jeune femme qui l'accusait de l'avoir forcée à pratiquer une félation mentait. Mais, par un raisonnement très audacieux, la cour d'appel a estimé qu'il pouvait quand même y avoir agression sexuelle à partir du moment où Philippe Levy a pratiqué des actes qu'il n'avait juridiquement pas le droit d'exercer. Notamment un repositionnement du col de l'utérus post-accouchement, qui est pourtant un acte qu'on trouve dans tous les manuels d'ostéopathie. En fait le problème, c'est que la cour n'a pas reconnu mon client comme ostéopathe.

► Pourquoi il n'a pas été reconnu comme ostéopathe ?

Parce qu'on est actuellement dans un vide juridique concernant la profession d'ostéopathe. Car on attend toujours les décrets d'application de la loi de mars 2002 qui a reconnu cette profession. Or ces décrets doivent prévoir les équiva-

lences entre les diplômes européens. Et justement mon client a des diplômes allemands d'ostéopathie qui pour le moment ne sont pas reconnus en France. Mon client n'est pas un charlatan, il a un vrai diplôme d'ostéopathe ! Et c'est sur ce point que la Cour de cassation devra trancher. D'ailleurs en rendant sa décision, le président de la 4^e chambre de la cour d'appel Grégoire Finidori m'a presque encouragé à me pourvoir en cassation parce qu'il veut que la plus haute juridiction française se positionne sur ce problème.

► Mais Philippe Levy demandait parfois à ses clientes de se masturber devant lui !

Pas du tout ! C'est une interprétation de la cour que je conteste totalement. En sa qualité de psychothérapeute il essayait d'apporter des solutions aux problèmes de certains patients. Il a pu leur conseiller de se caresser mais jamais devant lui ! Il faut arrêter, mon client a été traîné dans la boue, alors que, sur la centaine de patients interrogés par les policiers, une seule patiente l'a mis en cause !

► Mais comment vous expliquez les accusations de cette patiente ?

Mon client continue de clamer son innocence. Et je le répète, il a été relaxé pour ces faits. D'ailleurs l'expertise psychiatrique a prouvé que cette jeune femme avait tendance à la fabulation. Après, quand un thérapeute explore certaines parties intimes du corps, il arrive parfois que ça soit mal interprété par des patients fragiles. Et c'est ce qui est arrivé. ■



Le magistrat lyonnais Grégoire Finidori